

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 17 mai 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-02-17/A-00094 à D08-02-17/A-00096
Propriétaire(s) : Francesco Nicolo
Emplacement : 1397 (1399, 1401), rue Mory
Quartier : 10 - Gloucester-Southgate
Description officielle : lot 18, plan enr. 674
Zonage : R1WW[637]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire a présenté des demandes d'autorisation (D08-01-17/B-00094 à D08-01-17/B-00096) qui, si elles sont approuvées, auront comme effet de créer trois parcelles distinctes. Aucune des trois parcelles ne sera conforme aux exigences du Règlement de zonage. Le propriétaire projette de construire une nouvelle maison isolée de deux étages sur une parcelle, conformément aux plans déposés auprès du Comité. Les deux autres parcelles resteront vacantes pour aménagement futur.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

A-00094 : 1397, rue Mory, partie 1 du plan 4R préliminaire, maison isolée proposée

- a) Permettre la réduction de la superficie du lot à 461 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot d'au moins 555 mètres carrés.

A-00095 : 1399, rue Mory, partie 2 du plan présenté, parcelle vacante

- b) Permettre la réduction de la superficie du lot à 461,1 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot d'au moins 555 mètres carrés.

A-00096 : 1401, rue Mory, partie 3 du plan présenté, parcelle vacante

- c) Permettre la réduction de la superficie du lot à 461,5 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot d'au moins 555 mètres carrés.

LES DEMANDES indiquent que le bien-fonds fait actuellement l'objet des demandes d'autorisation précitées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.